

LES INFORMATIONS COMPTABLES REPENDENT-ELLES AUX BESOINS INFORMATIONNELS DES BANQUIERS LORS DE L'OCTROI D'UN CREDIT A UNE ENTREPRISE ?

Véronique ROUGES
DRM-CREFIGE – CNRS UMR 7088,
Maître de conférences à l'Université d'Evry Val d'Essonne,
UFR SSG
2, rue du Facteur Cheval
91025 Evry cedex
Téléphone : 01 69 47 07 03
Télécopie : 01 69 91 14 50
Courriel : rouges@crefige.dauphine.fr

Résumé

Les informations comptables sont supposées être utiles aux parties prenantes en situation de décision. Cette communication s'interroge sur l'utilité des données comptables pour les banques lors de la décision de faire crédit à une entreprise. A partir d'entretiens, elle met en évidence les besoins des banquiers et l'utilité perçue des données comptables.

Mots clés : Information comptable, Crédit bancaire, Décision

Abstract

Financial accounting data should be useful for stakeholders' decisions. This paper focuses on the usefulness of accounting information for bank loan officers while they have to decide to grant a credit to a business. Based on interviews, it tries to identify the bank loan officers' needs and accounting information's perceived usefulness.

Key words : *Financial accounting data, Bank credit, Decision*

Le premier cadre comptable conceptuel développé est celui proposé par le Financial Accounting Standard Board. Celui-ci, dans le Statement of Financial Accounting Concepts n°1 présente les critères de qualité que doivent présenter les informations comptables. Il stipule, notamment : « *Financial reporting should provide information that is useful to present and potential investors and creditors and other users in making rational investment, credit, and similar decisions* » (FASB, 1978, p.16). Cette exigence souligne l'intérêt porté par le normalisateur aux investisseurs et aux créanciers, deux types de décideurs économiques

particulièrement importants pour les entreprises qu'ils financent. Elle met aussi en avant l'utilité pour la prise de décision.

Par la suite, dans son cadre comptable conceptuel, l'International Accounting Standard Board a également considéré que les informations comptables devaient être utiles pour la prise de décision par leurs utilisateurs. Les utilisateurs pris en compte par l'IASB sont toutefois plus divers que ceux mis en avant par le FASB. Il s'agit des investisseurs actuels ou potentiels, des employés, des prêteurs, des fournisseurs et autres créanciers interentreprises, des clients, de l'Etat et du public en général (IASB, 1989 extrait de IAS Plus par Deloitte Touche Tohmatsu).

En France, la normalisation comptable ne s'appuie pas sur un cadre comptable conceptuel et de tels objectifs ne sont pas développés dans le plan comptable. Toutefois, la composition des organismes normalisateurs que sont le Conseil Supérieur de la Comptabilité et le Comité de Réglementation Comptable, laisse entrevoir l'importance accordée dans la normalisation comptable française aux acteurs économiques tels que l'Etat, les banques, les employés, les dirigeants d'entreprises, etc. Ainsi, on peut considérer que la comptabilité, en France, est normalisée par ceux qui la font et ceux qui l'utilisent ; l'objectif d'utilité pour ses utilisateurs / normalisateurs semble implicite.

On peut donc en déduire que les informations comptables, présentées dans les états financiers obligatoires, se veulent utiles pour l'ensemble des parties prenantes des entreprises lorsqu'elles sont confrontées à des décisions économiques.

Parmi les utilisateurs des informations comptables, les banques sont des créanciers particuliers. Leur particularité vient de différents aspects dont certains seront développés plus loin.

D'une part, les banques sont des prêteurs de métier qui bénéficient de synergies entre leurs différentes activités et qui ont développé un savoir-faire dans le domaine du crédit contrairement aux entreprises qui pratiquent le crédit interentreprises, par exemple. La théorie de l'intermédiation financière considère qu'elles bénéficient d'une supériorité claire par rapport aux autres prêteurs éventuels, notamment parce qu'elles peuvent accéder à des informations privées.

D'autre part, les banques sont des acteurs majeurs de l'économie qui permettent l'intermédiation financière et qui, malgré le développement des marchés financiers, représentent la première source de financement externe des entreprises françaises (Banque de France, 2004). Cet état de fait est cohérent avec la théorie du Pecking Order (Myers, 1984) selon laquelle les entreprises préfèrent avoir recours en priorité à l'autofinancement, puis à l'endettement, à commencer par le moins risqué. Cela place les banques en bonne position dans les choix de financement par les entreprises (Haan et Hinlopen, 2003).

Dans cette communication, nous nous intéresserons aux banques, ces parties prenantes particulières, et nous nous demanderons à quel point les informations comptables se révèlent utiles pour elles lorsqu'elles se trouvent en situation de décider de l'octroi d'un crédit à une entreprise.

En effet, au cours de la décision de crédit, plusieurs types d'informations sont consultés et pas seulement des données comptables. Quelle est alors l'utilité de ces données comptables ? Répondent-elles aux besoins informationnels des banquiers ?

Cette communication est organisée en deux parties. La première partie présente notre revue de littérature dans laquelle nous rappelons que les informations comptables présentent une utilité non négligeable pour l'analyse du risque de crédit bien que les banques possèdent d'autres atouts informationnels que nous détaillerons.

La deuxième partie présente notre étude empirique. Pour répondre à notre question de recherche, nous tentons d'identifier les besoins informationnels des banquiers lors de la décision d'octroi d'un crédit à une entreprise. Nous tentons ensuite d'estimer l'utilité des informations comptables face à ces besoins.

INFORMATIONS ET CREDIT BANCAIRE : UNE REVUE DE LA LITTERATURE

De nombreuses sources d'information sont à la disposition des banques et les documents comptables n'en sont qu'une parmi tant d'autres (Manchon, 2001).

En effet, il existe de nombreuses bases de données, gratuites mais aussi payantes, permettant d'obtenir des renseignements sur les entreprises. Par exemple, les greffes des Tribunaux de Commerce fournissent des informations sur les statuts ou sur les procédures collectives en cours à travers différentes bases de données comme Infogreffe ou Greftel. De plus, des informations peuvent facilement être collectées à travers la communication émise par l'entreprise elle-même : publicités, sites internet, plaquettes commerciales... La presse est également une source de renseignements.

Les données comptables, en principe, sont publiques et font partie des informations facilement consultables. En effet, la publication de documents comptables est obligatoire pour les entreprises, commerciales (art. L123-12 et suivants du Code de commerce) comme non commerciales (art. L612-1 du Code de commerce).

Cette réflexion doit toutefois être nuancée par le comportement de certaines entreprises qui préfèrent subir les conséquences légales de la non diffusion de leurs comptes plutôt que de dévoiler à travers eux des renseignements qu'elles jugent sensibles.

Potentiellement, toutes les informations disponibles, comptables comme non comptables, pourraient s'avérer utiles pour la décision d'octroi d'un crédit, à supposer que les responsables de crédit puissent tenir compte de toutes et les traiter correctement.¹

Nous avons trouvé peu d'études concernant l'utilité des informations non comptables, particulièrement dans le domaine bancaire. Au contraire, plusieurs études se sont penchées sur l'intérêt des ratios comptables pour l'analyse du risque de défaillance des entreprises. Or, le risque de défaillance conduit au risque de non remboursement, aussi appelé risque de contrepartie, qui est majeur pour les banques (Manchon, 2001). L'utilité reconnue des informations comptables pour l'analyse du risque de défaillance sera développée dans la section 1.1.

¹ Toutefois, nous ne nous intéresserons pas, ici, aux aspects cognitifs de la décision.

Au-delà de cette question de la simple utilité des informations comptables, nous devons nous demander quelle est l'origine de la supériorité supposée des banques en matière de crédit. En effet, des données publiques et accessibles à tous (même moyennant paiement) peuvent difficilement être à l'origine d'un avantage concurrentiel, à moins de supposer que les banquiers ne soient particulièrement performants en matière d'analyse financière. De ce fait, la théorie de l'intermédiation financière suppose un accès à des informations privées, voire même la création de telles informations. Cela ne présume en rien du non recours aux informations publiques mais permet de nuancer l'importance qu'elles revêtent. Ces questions seront présentées dans la section 1.2.

Enfin, nous dépasserons les considérations théoriques quant à l'accès aux informations privées pour nous pencher sur le cas français. Nous détaillerons ainsi certaines informations privées auxquelles ont accès les établissements français de crédit du fait de la centralisation des informations bancaires par la Banque de France (section 1.3).

1. 1. L'utilité reconnue des données comptables pour les responsables de crédit

Suite aux premières études sur le pouvoir discriminant des ratios comptables pour prédire le risque de défaillance (Beaver, 1966 ; Altman, 1968), de nombreuses études ont été menées sur la capacité de prédiction de la défaillance des entreprises à partir de tels ratios. Or, le risque de défaillance de l'entreprise emprunteuse a un impact direct sur le risque de non remboursement et intéresse donc le décideur bancaire lors du choix d'octroyer d'un crédit.

Parmi ces études sur l'utilité des ratios comptables, nous pouvons distinguer deux principales approches : les recherches sur les fonctions scores et les recherches sur le traitement humain de l'information.

Les travaux sur les fonctions scores ont largement montré la capacité des ratios comptables à prédire les défaillances d'entreprises² à travers des modèles d'évaluation du risque. D'autres modélisations ont suivi que nous ne développerons pas ici puisque nous n'étudions pas précisément les méthodes d'analyse du risque de défaillance.

Puisque les données comptables peuvent être utilisées pour implémenter des modèles capables d'évaluer efficacement le risque de défaillance, nous pourrions en déduire que ces données sont nécessairement utiles aux banques lors de la décision de prêter.

Toutefois, nous devons nuancer cette première conclusion par le fait que les banquiers semblent se montrer méfiants vis-à-vis de ces modèles, en particulier dans le cadre de crédits à des entreprises de moyenne ou grande taille (Mester, 1997). Ainsi, malgré les développements de la méthode des scores par la Banque de France (Bardos, 2001 ; Planès, 2004 ; Stili, 2004) et la popularité du score Conan-Holder (Conan et Holder, 1979), l'utilisation de scores dans le milieu bancaire demeure réservée aux individus et aux petites entreprises (Frachot et Georges, 2001). Pour les autres entreprises, souvent jugées plus complexes, les banquiers semblent préférer se fier à leur jugement.

² Pour une revue de littérature sur les modèles de fonctions scores développés, nous invitons le lecteur à consulter Altman (1984) et Altman et Narayanan (1997).

S'il s'avère exact que les banquiers préfèrent analyser personnellement les entreprises comme cela a été affirmé par plusieurs auteurs praticiens³ plutôt que d'avoir recours à des modèles à l'efficacité éprouvée, il convient alors de nous interroger sur l'utilité des informations comptables dans ce type d'analyse.

En effet, la capacité des informations comptables à traduire le risque de défaillance pourrait ne pas être exploitée au mieux par des décideurs. Cette problématique est au cœur des travaux sur le traitement humain de l'information.

Or, les premières études de ce courant qui ont porté sur l'utilité des ratios comptables pour les responsables de crédit semblent contradictoires. En effet, à travers des méthodes d'expérimentation relativement proches, Libby (1975) et Zimmer (1980) ont montré la capacité des banquiers à utiliser les ratios comptables pour prédire des faillites d'entreprises tandis que Casey (1980) arrive à des conclusions inverses. Cette controverse a conduit à plusieurs études, que nous ne détaillerons pas⁴, afin de déterminer si les banquiers disposant de ratios comptables étaient en mesure de prédire correctement la survenance d'une faillite.

Une méta-analyse menée sur ces études par Lin et Hwang (2000) a finalement permis de conclure que, lorsque les conditions de l'expérimentation sont ce que nous qualifierions de réalistes, les responsables de crédit sont capables d'utiliser les ratios comptables pour prédire les défaillances.

Puisque le contenu informationnel de ratios comptables est inférieur à celui des documents comptables complets (Abdel-Khalik, 1973), les banquiers qui travaillent à partir de tels documents devraient donc être à même d'évaluer le risque de défaillance de leur client à moins d'être victimes d'une surcharge d'information.

De plus, même si les banquiers sont sujets à des limites cognitives, ils ne souffrent pas des mêmes limites que les modèles. En effet, ils peuvent s'adapter au cas étudié et, si nécessaire, rechercher des informations complémentaires, ce que les modèles ne font généralement pas. Ils bénéficient aussi d'une « vision » globale et d'un ressenti qui manquent encore aux modèles. Ce constat peut ainsi expliquer la méfiance des responsables de crédit vis-à-vis des modèles, notamment pour les cas complexes, et ce malgré l'efficacité démontrée de ces derniers à procéder à partir d'informations comptables.

Quelle que soit la stratégie d'analyse des informations utilisée par les banques, les études citées concourent à appuyer à la thèse de l'utilité des informations comptables pour l'analyse du risque par la banque. Il s'agit d'un premier élément de réponse à notre problématique.

1. 2. Les banques comme solution à l'imperfection des informations

Notre réflexion sur la capacité des informations comptables à répondre aux besoins informationnels des banquiers passe nécessairement par un détour. En effet, d'un point de vue théorique, l'existence même des banques est liée à leur capacité à traiter des informations.

³ Et comme cela est cohérent avec certaines affirmations recueillies lors de nos entretiens.

⁴ La plupart sont utilisées dans l'étude citée de Lin et Hwang (2000).

Selon la théorie de l'intermédiation financière, les banques sont une réponse rationnelle à l'existence d'asymétries d'information sur le marché du crédit (Leland et Pyle, 1977). En effet, elles sont censées résoudre en partie les problèmes d'aléa moral mais aussi le problème de l'appropriation des gains de la création d'information qui limite cette production (Campbell et Kracaw, 1980).

Les banques sont ainsi considérées comme une alternative efficace au marché qui fait montre de lacunes lorsque l'information n'est pas parfaite. En l'absence de banques, certains crédits jugés plus risqués que les autres ne seraient tout simplement pas accordés car le mécanisme de régulation par les prix ne fonctionnerait pas. En effet, accroître les taux d'intérêt pour couvrir la prime de risque n'est pas efficace car cela induit des effets pervers tels que la sélection adverse, les incitations adverses et l'aléa moral (Charlier, 1995).

De ce fait, à cause de l'asymétrie d'information et de l'aléa moral possible des emprunteurs, les prêts doivent être surveillés pour décourager l'opportunisme. Cependant, une telle surveillance a un coût, en ressources et en temps. Ce coût de la surveillance, qui inclut l'accès aux informations, est au cœur de l'efficacité bancaire.

En effet, une solution pour réduire le coût de la surveillance est la spécialisation. Ainsi, les banques sont présentées comme des surveillants délégués spécialisés (Diamond, 1984). Grâce à cette spécialisation qui abaisse leurs coûts de surveillance, les banques sont capables de prêter quand d'autres types de prêteurs ne le pourraient pas.

De plus, en octroyant un crédit, elles révèlent une partie des informations privées auxquelles elles ont pu avoir accès et envoient ainsi un signal aux autres parties prenantes de l'emprunteur.

Ce dernier rôle de productrices d'information est mis en évidence par plusieurs constats empiriques. Par exemple, il semble que le cours de bourse d'une entreprise s'apprécie après l'annonce d'un prêt par une banque (James, 1987 ; Lummer et McConnell, 1989 ; Mosebach, 1999). Cela indique que les annonces de prêts bancaires sont perçues comme des informations de valeur, en termes de contenu mais aussi de fiabilité : la crédibilité de ces informations serait assurée par le coût du crédit lié aux réserves bancaires (Fama, 1985).

L'efficacité des banques en tant que surveillantes et productrices d'informations peut s'expliquer de différentes façons. Nakamura (1993) les regroupe en trois grandes catégories.

Tout d'abord, il convient de remarquer que les banques sont souvent des prêteuses uniques, surtout dans le cas de petites entreprises.⁵ Ce statut de prêteur unique confère à une banque un accès privilégié à des informations privées. En effet, les entreprises peuvent être tentées de réduire le coût de leur financement en dévoilant de telles informations à leur futur créancier (Fama et Jensen, 1985). Or, cet accès à des informations privées est avancé comme explication de l'efficacité des banques (Black, 1975 ; Fama, 1985).

Ensuite, les banques ont généralement un historique de crédit, que ce soit avec l'entreprise emprunteuse elle-même ou avec d'autres entreprises du même bassin d'activité. Cette idée d'historique renvoie à deux aspects : à l'expérience cumulée de la banque mais aussi aux informations privées accumulées dans le temps. Cet aspect semble confirmé par les réactions du marché boursier aux annonces de nouveaux crédits et de renouvellements de crédits (Lummer et McConnell, 1989 ; Best et Zhang, 1993).

⁵ Ce constat pourra toutefois être relativisé en fonction des usages et des cultures.

Enfin, les banques bénéficient de synergies entre leurs activités de crédit et leurs autres activités. En effet, les comptes courants des entreprises emprunteuses sont une source particulièrement intéressante d'informations privées qui aide la banque dans son activité de surveillance (Fama, 1985 ; Mester, Nakamura et Renault, 1998). Différentes activités contribuent également à la diversification des risques (Holland, 1994) et peuvent même permettre aux banques de lisser les taux d'intérêt pratiqués envers les emprunteurs (Berlin et Mester, 1999).

Cette courte revue de littérature montre bien qu'un point crucial pour l'efficacité des banques dans le domaine du crédit est l'accès à des informations privées.

Nous ne pouvons en aucun cas en déduire que les informations publiques, telles les données comptables, sont inutiles dans l'activité bancaire de crédit. Une telle déduction nous paraîtrait d'autant plus hasardeuse que notre section 1.1 a montré la capacité des banquiers à utiliser les informations comptables pour l'analyse du risque de défaillance. Or, il serait étonnant de développer une telle compétence si elle s'avérait inutile.

Cependant, la théorie de l'intermédiation financière ne semble pas considérer les informations publiques comme la source de l'efficacité des banques dans le domaine du crédit. Il s'agit d'un deuxième élément de réponse, plus théorique cette fois, à notre question de recherche. Puisque les informations comptables ne sont pas à l'origine de l'avantage des banques en matière de crédit, il nous paraît légitime de chercher à comprendre les besoins bancaires afin de comprendre l'utilité que peuvent revêtir les informations comptables pour les banquiers.

Les informations privées étant mises en avant pour expliquer l'efficacité bancaire, intéressons-nous à celles disponibles pour les établissements de crédit français. Le système étant alimenté par la profession bancaire, il devrait refléter certains des besoins en information des banques françaises.

1. 3. Les informations privées à la disposition des banques

Comme nous l'avons vu précédemment, les banques sont capables d'accéder à des informations privées du fait de leur activité (Mester, Nakamura et Renault, 1998) mais aussi parce que les emprunteurs seraient prêts à leur divulguer certaines informations (Fama et Jensen, 1985).

En ce sens, le secret bancaire peut alors être perçu comme un moyen de favoriser cet accès à des informations privées puisqu'il limite le coût de la révélation pour l'entreprise emprunteuse.

Outre la source que constitue l'entreprise, il existe d'autres sources d'information pour les banques. Il serait difficile d'en dresser une liste exhaustive dans le cadre de cette communication.⁶ Toutefois, dans le cas particulier de la France, il est nécessaire de citer le rôle particulier joué par la Banque de France.

⁶ Manchon (2001) dresse une liste très développée des informations à la disposition des banques françaises. Nous renvoyons le lecteur à son ouvrage destiné aux professionnels de la banque.

En effet, la Banque de France centralise de nombreuses informations bancaires dans ses bases de données accessibles uniquement aux établissements de crédit. Elle procède notamment à une centralisation des crédits : toute banque accordant un crédit dépassant les 76 K€ doit le déclarer à la Banque de France. Cette information est donc partagée par l'ensemble des établissements de crédit.

Ainsi, grâce à la base de données FIBEN⁷, il est possible pour chaque banque de connaître le montant global d'endettement réel de chaque entreprise, la part des financements qu'elle a accordés dans cet endettement, à court terme comme à long terme, les cautionnements reçus par l'entreprise ou encore ses autres guichets bancaires.

FIBEN renseigne également sur les incidents de paiement, la note donnée par la Banque de France à l'entreprise ainsi qu'à ses dirigeants.⁸

Une autre source d'information privée, informelle, à la disposition des banques est ce qu'on appelle l'« information de place ». Il s'agit des informations que les banquiers peuvent s'échanger sur leurs « relations », i.e. leurs clients. Bien qu'ayant connaissance de cette pratique, notamment grâce à des observations de terrain, nous ne disposons pas de données quant à son importance et à son influence dans les décisions.

Ces différentes sources d'information des banques sont essentiellement des sources professionnelles. Cela montre que la profession bancaire s'est dotée de moyens pour compléter les sources publiques d'information. Il semble donc logique de supposer que cette démarche répond à un besoin en matière d'information qui n'est pas satisfait par les sources publiques.

Il s'agit là d'un nouvel élément de réponse à notre problématique qui souligne, entre autres, les besoins informationnels relatifs à l'endettement réel des entreprises et à leur « consommation » de certains services bancaires.

Nous allons maintenant nous intéresser à ces besoins et à leur satisfaction à travers une étude empirique.

ETUDE EMPIRIQUE

Afin d'identifier les besoins informationnels des banquiers en situation d'octroyer un crédit, nous nous appuyons sur une étude qualitative à base d'entretiens et de documents bancaires. Cette étude est tirée de travaux doctoraux (Rougès, 2005). Initialement, elle ne visait pas uniquement à identifier de tels besoins. Aussi, seuls une partie des résultats de cette étude sont rapportés ici.

Afin d'assurer une certaine triangulation des sources de données, nos entretiens ont été complétés par des dossiers de crédit vierges (des trames d'analyse) lorsque leur collecte était

⁷ Fichier Bancaire des ENtreprises

⁸ Pour de plus amples informations concernant les informations disponibles auprès de la Banque de France, nous invitons le lecteur à consulter le site internet de l'institution (www.banque-france.fr).

possible ainsi que par des dossiers de crédit renseignés.⁹ En effet, les informations recueillies au cours d'un entretien sont, par nature, subjectives. Les entretiens ne peuvent donc se suffire à eux-mêmes (Wacheux, 1996).

Dans cette communication, nous avons choisi de mettre l'accent sur les besoins du banquier décideur en tant qu'individu. Aussi, bien qu'ayant pris la précaution de collecter d'autres données moins subjectives, nous les mettrons moins en avant que nos entretiens.

Nous présenterons la méthodologie suivie pour le recueil et le traitement des données dans la section 2.1 ainsi que les principaux résultats qui nous permettent de répondre à notre question de recherche dans la section 2.2.

2. 1. Méthodologie

Notre étude s'appuie sur onze entretiens réalisés auprès de quatorze banquiers issus de huit banques exerçant en France et sur six trames d'analyses recueillies auprès de cinq banques et d'un organisme de cautionnement.

Les banques de notre échantillon appartiennent à cinq groupes bancaires. Bien que deux des cinq premiers groupes bancaires français aient été exclus du fait de leur profil très particulier, l'activité de crédit aux entreprises des banques retenues représente environ 45% de l'encours total de crédit envers les entreprises françaises.¹⁰

De plus, il convient de souligner que, compte tenu de la culture bancaire du secret, ces 11 entretiens et ces 6 trames d'analyse constituent des données relativement rares et particulièrement intéressantes.

Bien que restreint, cet échantillon de banques est suffisamment diversifié pour permettre de refléter la réalité de la banque en France. En effet, il inclut une banque privée d'origine étrangère, trois grandes banques de réseau ainsi qu'une plus petite, deux banques populaires et une banque régionale. De même, le public d'entreprises auquel s'adressent ces banques est également diversifié puisqu'il va de la PME à la très grande entreprise, française ou internationale.

Les banquiers ont été rencontrés sur leur lieu de travail. La méthode d'entretien retenue était celle de l'entretien semi-directif. Celle-ci permet de conserver une discussion relativement naturelle tout en permettant de la recadrer lorsque le besoin s'en fait sentir. Le côté naturel de la conversation est particulièrement appréciable pour limiter et parfois dépasser la méfiance que peut rencontrer le chercheur.

Chaque entretien a duré environ une heure, parfois plus. La grille d'entretien utilisée devait permettre d'identifier le processus de crédit au sein de chaque banque ainsi que les informations requises pour la prise de décision mais aussi l'utilité que leur reconnaissaient, de leur point de vue personnel, les banquiers interrogés.

⁹ Ceux-ci ont été fournis par une banque souhaitant demeurer anonyme. De ce fait, l'ensemble des banques et des personnes ayant répondu à nos questions ont été rendues anonymes afin d'empêcher l'identification de notre source par élimination.

¹⁰ Cette part n'est qu'une approximation obtenue à partir des rapports annuels des banques concernées et de statistiques de la Banque de France. Il est difficile d'obtenir des chiffres précis dans ce domaine.

Tous les entretiens ont été enregistrés à l'exception de cinq : trois par refus (entretiens 1, 3 et 7) et deux car ils avaient démarré sur une base informelle dans laquelle une demande d'enregistrement aurait été mal venue (entretiens 5 et 6). Les entretiens pour lesquels nous avons essayé un refus ont été recueillis par écrit de la façon la plus exhaustive possible et retranscrits le soir même de l'entrevue afin de limiter au maximum la perte d'information. Les entretiens 5 et 6 ont été notés plus sommairement.

Les trois refus d'enregistrement essayés sont, si cela était encore nécessaire, un signe supplémentaire de la culture du secret développée au sein des banques françaises.

Dans un tel contexte, ne tenir compte que des entretiens enregistrés nous aurait obligée à renoncer à des données riches. De plus, cela aurait induit des biais de non réponse. Enfin, et bien que l'enregistrement soit préférable parce qu'il limite les déperditions de sens, il n'était pas indispensable pour le traitement que nous avons choisi pour l'analyse de nos entretiens.

Tableau 1 – Récapitulatif des entretiens

Entretien	Banque	Interlocuteurs	Titre	Date	Recueil
1	A	M. PB	Sous-directeur des Engagements	21/05/2002	Dactylographié
2	B	M. SL	Analyste crédit en agence puis Inspection Générale	24/05/2002	Enregistré
3	C	Mme JC	Directeur adjoint en charge des risques à la Direction des Engagements	25/05/2002	Dactylographié
4	D	M. TS	Responsable Risques Moyen-Orient Afrique DOM-TOM	03/07/2002	Enregistré
5	D'	Mme OB	Analyste crédit (anciennement Responsable Scoring)	04/07/2002	Noté
6	E	M. PS	Adjoint du Directeur du Crédit	17/03/2003	Noté
7	C	M. HF	Directeur de Centre d'Affaires (et Rapporteur en comité à la Direction des Engagements)	18/03/2003	Dactylographié
8	D	M. AF	Responsable de la Gestion Individuelle Risques de Crédit France	06/05/2003	Enregistré
9	F	MM. JB, MA et ABN	Directeur des Risques de Crédit et de Marché, Responsable des Réseaux Bancaires et Responsable Bâle II	19/05/2003	Enregistré
10	G	MM. FH et AH	Activités bancaires	15/07/2003	Enregistré
11	H	M. PB	Responsable de la Direction du Crédit	25/07/2003	Enregistré

Source : Rougès (2005, p. 104)

Les retranscriptions d'entretien ainsi que les trames d'analyse ont été analysées à l'aide du logiciel QSR NVivo 2.0 qui nous a permis de mener une analyse thématique (Blanchet et Gotman, 1992). Nous avons procédé au codage du corpus par lectures successives des retranscriptions selon une procédure proche de la méthode de codage inductive proposée par Glaser et Strauss (1967).

A l'issue de ce travail itératif, nous disposions d'un arbre de codage dont les axes qui nous intéresseront ici sont : « Objets de l'analyse », « Analyse » et « Informations servant à l'analyse ». L'identification et le détail de ces thèmes peut déjà être considéré comme un résultat. Il est le fruit d'un travail de compréhension et d'interprétation des décisions de crédit.

Nous avons, en outre, « croisé » les thèmes mis en évidence pour faire émerger des liens entre concepts, notamment entre le thème des « Informations comptables » et les autres thèmes.

2. 2. Principaux résultats

Avant de nous pencher sur l'utilité que revêtent les informations comptables pour les banquiers à travers les réponses qu'elles apportent à leurs besoins, nous devons identifier ces besoins. Cela implique de comprendre la décision de crédit.

Pour ce faire, nous avons tenté d'identifier des thèmes récurrents dans les discours des banquiers. Nous présenterons ces thèmes dans le paragraphe 2.2.1. Nous avons aussi identifié des informations devant figurer dans le dossier lors de l'analyse du crédit (paragraphe 2.2.2). Enfin, nous avons relevé des indices qui nous permettent de nous interroger sur le statut de ces informations et sur leur utilité dans le cadre de la décision de crédit. Nous présenterons ce dernier point dans le paragraphe 2.2.3.

2. 2. 1. Les concepts du crédit

Nos entretiens montrent clairement que la décision de crédit suit un processus complexe au cours duquel les banquiers décident d'octroyer ou non le crédit mais pas seulement. Les conditions du crédit (taux, garanties, plafonds, etc) sont également définies au cours de ce processus.

Dans la plupart des banques, la décision de crédit est « collégiale », c'est-à-dire prise par un comité de plusieurs personnes. Cette pratique répandue peut, à notre avis, être rapprochée des résultats du courant du traitement humain de l'information pour lequel le jugement qui résulte des différents jugements individuels est globalement meilleur que les jugements individuels. Seule une des banques de notre échantillon avait renoncé à cette procédure de décision quelques mois avant notre entretien. Cependant, les responsables continuaient à se réunir de façon informelle pour certains dossiers jugés complexes.

A l'issue de notre analyse, nous avons identifié des « filtres d'analyse » qui orientent les décisions. De plus, nous avons constaté que deux éléments pouvaient faire l'objet d'une analyse : le crédit lui-même et l'emprunteur. Nous présentons ces filtres d'analyse et les éléments sur lesquels ils portent dans le tableau 1.

Ces filtres correspondent globalement à des questions-cadres auxquelles les banquiers cherchent à répondre lors de l'analyse. Nous pouvons donc considérer qu'ils résument les besoins informationnels des banquiers.

Tableau 2 – Objets et filtres d'analyse

		Objets d'analyse	
		Crédit demandé	Emprunteur (demandeur)
Filtres d'analyse	Risque	Risque du crédit	Risque de l'emprunteur
	Rentabilité de l'entreprise		Rentabilité de l'emprunteur
	Rentabilité pour la banque	Rentabilité du crédit	Rentabilité de la relation
	Confiance		Confiance dans l'emprunteur
	Justification	Justification du crédit	Justification par l'emprunteur

Source : Inspiré de Rougès (2005, p. 188)

Deux principales notions orientent la décision : le risque et la rentabilité. Le risque, qu'il s'agisse du risque du crédit lui-même ou du risque intrinsèque de l'emprunteur, aura un impact négatif sur la décision. Cela peut se traduire par le rejet de la demande ou par des conditions de crédit moins favorables (demande de garanties, taux plus élevés, durée de validité plus courte, etc.). Cependant, les conditions appliquées au crédit influencent son risque en retour. Il est donc difficile d'identifier des règles strictes en la matière. Notamment, la liaison théorique entre risque et taux n'est pas toujours respectée.

SL (Banque B) : Il y a un discours officiel sur : « La marge de la banque doit représenter la qualité du risque, doit être représentative de la qualité du client. » Ca me laissait extrêmement perplexe : je n'ai jamais vu de lien explicite entre la qualité du client et la marge.

La rentabilité, quant à elle, apparaît à plusieurs niveaux. La rentabilité de l'entreprise est un élément d'appréciation du risque de cette dernière mais c'est également un élément d'appréciation de l'intérêt commercial de la relation entre la banque et l'entreprise emprunteuse. En effet, une entreprise florissante générera plus de flux de trésorerie et donc plus commissions. A priori, la rentabilité de l'entreprise joue favorablement sur la décision de crédit. La rentabilité du crédit, ce qu'il devrait rapporter à la banque, peut également être prise en compte. Toutefois, la priorité est généralement donnée au risque.

JC (Banque C) : Il y a des banques qui octroient des crédits hautement rentables mais avec des risques que nous ne sommes pas prêts à accepter.

L'un de nos interlocuteurs a habilement expliqué ce choix de priorité à travers une question : combien faudrait-il octroyer de crédits pour rattraper un mauvais crédit ? En effet, le gain est relativement faible (des marges de l'ordre de 1%) proportionnellement à la perte potentielle (l'intégralité de la somme prêtée).

Si ces notions de risque et de rentabilité semblent relativement simples, la façon dont elles s'entrecroisent peut amener à une analyse complexe. Celle-ci requiert, au final, une compréhension relativement globale de la situation qui intègre chaque dimension ainsi que les interactions.

A la complexité de l'analyse s'ajoutent d'autres problématiques plus ou moins subjectives. Ainsi, la confiance a une grande part dans les décisions de crédit. Et le besoin de justification s'y adjoint.

En effet, dans des opérations risquées, la confiance est essentielle, qu'il s'agisse de la confiance en son propre jugement ou de la confiance en son interlocuteur. Ce thème a été évoqué à plusieurs reprises au cours de nos entretiens et recouvre plusieurs réalités. En effet, la confiance peut découler de l'honnêteté perçue de l'interlocuteur mais aussi de sa compétence.

PB (Banque H) : C'est peut-être de la banque très traditionnelle mais normalement, c'est basé sur la relation et la confiance qu'on peut avoir dans notre relation, et la réciprocité

JC (Banque C) : Si le dirigeant nous appelle pour nous informer et nous expliquer, s'il prend des mesures qui semblent adaptées : ça va. La banque ne laissera pas tomber un bon professionnel avec lequel elle a une bonne relation..

De même, parce que l'opération est risquée, le responsable peut souhaiter se couvrir, que ce soit vis-à-vis de ses supérieurs ou vis-à-vis de la justice. En interne, les procédures de contrôle des risques sont relativement strictes. Certaines des banques de notre échantillon se sont dotées d'un service d'inspection générale qui vérifie l'opportunité des crédits octroyés.

En externe, la banque peut-être amenée à justifier ses choix vis-à-vis de la justice. En effet, la position des banques est relativement inconfortable en France, tiraillée entre le risque de soutien abusif et le risque de rupture abusive du crédit.

AF (Banque D) : [...] si d'aventure notre dossier tournait mal, l'administrateur judiciaire viendra nous accuser de soutien abusif, de rupture abusive et nous serons amenés à discuter sur le document comptable.¹¹

Par transfert, la justification est également requise de la part de l'emprunteur qui doit justifier sa demande de crédit, ses découverts, ses résultats non conformes aux prévisions antérieurement fournies... Ces demandes de justification peuvent aussi avoir pour effet d'apprécier la compétence des interlocuteurs.

Ainsi, lors de la décision de crédit, un banquier a besoin de pouvoir évaluer le risque de l'emprunteur et du crédit ainsi que l'intérêt du crédit. De plus, il a besoin d'éprouver une certaine confiance, notamment vis-à-vis du client, et recherche des éléments nécessaires à la justification de son choix, qu'elle soit a priori ou a posteriori.

Afin de lui être utiles, des informations doivent répondre à ces différents besoins qui ne sont pas tous du même ordre. En effet, une information peut être nécessaire à la prise de décision

¹¹ Cette citation nous oriente déjà vers un des rôles assignés aux informations comptables : la justification des décisions.

rationnelle mais n'avoir aucun pouvoir justificatif¹² alors que d'autres informations ne seront peut-être pas utilisées par le décideur mais devront être versées au dossier.

Nous allons maintenant tenter de percevoir si les informations comptables correspondent à l'un ou l'autre de ces cas, voire au deux.

Dans un premier temps, nous examinerons quelles sont les informations requises (indépendamment de leur utilité) pour l'analyse du crédit. Ce n'est qu'après que nous nous interrogerons sur la capacité de ces informations à répondre aux besoins des banquiers.

2. 2. 2. Les informations requises pour l'analyse du crédit

Afin d'évaluer un crédit, diverses informations sont nécessaires. Dans ce paragraphe, nous nous intéresserons plus particulièrement aux informations requises pour l'analyse du dossier de crédit.

Les informations requises varient d'une banque à une autre. De plus, chaque banquier confronté à une demande de crédit peut demander des informations additionnelles ou les rechercher par lui-même lorsqu'il estime en avoir besoin pour porter un jugement éclairé.

Un élément important à souligner est que, malgré la diversité des informations que peuvent demander les banques, les informations comptables en font toujours partie. Généralement, il est demandé à chaque entreprise de fournir trois années consécutives d'états comptables. Le seul fait de ne pas fournir ces états est souvent interprété comme un signal négatif, soit parce que cela éveille les soupçons sur la qualité de ces états, soit parce que l'entreprise est jeune (moins de trois années d'existence).

Cet élément est intéressant en soi. En effet, cela indique que les informations comptables ne sont pas utilisées que pour elles-mêmes. La façon dont elles sont fournies est également une information. Cette remarque peut également être faite pour la plupart des informations qui émanent de l'entreprise.

Dans le cas évoqué, la non fourniture des éléments requis influence la confiance, que ce soit pour des soupçons de malhonnêteté ou parce que la compétence n'est pas confirmée par l'expérience. La jeunesse d'une entreprise, outre le fait que l'équipe dirigeant n'a pu faire ses preuves, est aussi un facteur de risque connu.

D'autres informations sont aussi obligatoirement versées au dossier. Parmi celles-ci, on retrouve les résultats des interrogations de la Banque de France et certains éléments du suivi du compte client.

AF (Banque D) : Un dossier de crédit, ce sont des informations sur les dirigeants, c'est forcément l'interrogation de la Banque de France

TS (Banque D) : Nous regardons aussi quelles sont les particularités du fonctionnement du compte.

¹² Voire même ne pas pouvoir être légalement invoquée comme élément de décision. Nous n'avons toutefois jamais été confrontée à des cas de ce type, que ce soit lors d'entretiens ou lors de la consultation de documents internes.

SL (Banque B) : En revanche, un élément essentiel, c'est le fonctionnement du compte. Je pense que c'est le principal outil de jugement du banquier de la qualité de sa relation : un compte qui fonctionne normalement, qui a des périodes débitrices courtes et des retours assez rapides.

Il n'y a pas de généralité concernant les autres informations requises. Cela change selon la banque même si les visites au client et les demandes d'explications sont fréquemment évoquées et sont prévues dans les dossiers de crédit de certaines des banques de l'échantillon.

Nous retiendrons que les informations incontournables des dossiers de crédit sont les informations comptables, les informations issues de la Banque de France et les informations produites par la banque elle-même concernant la relation avec le client et surtout le fonctionnement de son compte.

La qualité d'information requise des informations comptables nous permet donc de supposer qu'elles répondent, au moins en partie, aux besoins des décideurs bancaires. Il convient maintenant de nous demander lesquels.

2. 2. 3. De l'utilité des informations comptables et des faiblesses des états financiers

En effet, il nous semble important de nous demander si les informations comptables sont simplement requises ou si elles sont réellement nécessaires à la prise de décision.

Au cours de nos entretiens, nous avons ainsi demandé aux banquiers interrogés de nous proposer une liste hiérarchisée des informations qui leur paraissaient les plus importantes pour la décision de crédit.

Nous avons été étonnée de constater que les documents comptables, n'ont jamais été cités en première place. Plus étonnant encore, les éléments comptables n'ont même pas été cités par tous les banquiers. Cela semble indiquer que les informations comptables ne seraient pas perçues comme aussi utiles que le normalisateur comptable serait en droit de l'espérer.

Plusieurs propos ont été tenus en ce sens. L'un des principaux reproches fait aux états financiers est leur délai d'obtention puisqu'ils ne sont publiés qu'une ou deux fois par an.

AF (Banque D) : En fait, quand vous constatez une [Inaudible] dans le fonctionnement de votre compte, vous n'en avez la traduction dans les documents comptables que un an ou dix-huit mois après, lors de la production des documents comptables qu'en règle générale, on n'est jamais trop pressé de nous remettre.

AH (Banque G) : Le commissaire aux comptes, je dirais, d'abord, qu'à ma connaissance, on n'a pas d'entreprise avec des refus de certifier, qu'il y ait des réserves, c'est extrêmement rare et je dirais que cet indicateur, aussi, il est obsolète, parce que les comptes sont signés au mois d'avril, pour le 31 décembre. Si l'entreprise est dans le mur, nous, on le voit avant. En tant que banque, s'il y a un problème de liquidité, c'est vu avant.

Les banquiers interrogés estiment bénéficier de meilleurs indicateurs de risque à travers les informations privées auxquelles ils ont directement accès qu'à travers des informations

comptables qu'ils jugent obsolètes au moment de leur publication. Cela est d'autant plus intéressant que les verbatim cités à l'appui émanent de banquiers confrontés à de grandes (voire très grandes) entreprises.

Un reproche larvé, que nous avons déjà entendu dans une précédente recherche, peut aussi être évoqué : le peu d'informations donné par les états financiers sur la situation de trésorerie, surtout dans une optique dynamique. Là encore, grâce à la surveillance possible des comptes, et malgré des pertes d'information liées à la multibancarité, les banquiers disposent d'un outil de premier ordre que les états comptables ne peuvent égaler.

Un autre reproche qui ressort des entretiens est que les états financiers renvoient à l'analyse du passé quand les banques cherchent à scruter les risques futurs ou tout simplement immédiats. Il est donc logique que les banquiers interrogés mettent l'accent sur des indicateurs plus récents de ces risques.

Bien que ce résultat nous paraisse refléter correctement ce que nous avons perçu être le ressenti des banquiers, nous devons relativiser les propos recueillis quant aux informations jugées les plus importantes par le fait que les banquiers ont souvent cité des caractéristiques à évaluer plutôt que les informations qui permettent de le faire.

Ce constat nous a confortée dans notre approche en termes de « filtres d'analyse » que nous prolongeons ici sous les termes de besoins informationnels.

Malgré cette relativisation, le peu de cas ouvertement fait des états comptables reste étonnant puisque l'examen détaillé de notre corpus semble montrer une utilisation des informations comptables conjointement à d'autres informations afin d'évaluer le risque et la rentabilité de l'entreprise.

Peut-être peut-on voir dans cette façon d'utiliser les informations comptables une piste pour expliquer pourquoi elles ne sont pas considérées comme si importantes. On peut ainsi voir les informations comptables comme des informations qui doivent être complétées, soit parce qu'elles sont insuffisantes en termes de contenu informatif, soit parce qu'elles ne sont pas jugées comme suffisamment fiables.

AF (Banque D) : Il fut une époque où certaines entreprises avaient trois bilans : un pour le fisc, l'autre pour fonctionner et le troisième pour le banquier.

On peut aussi considérer que le raisonnement des banquiers tient plus d'un raisonnement global que de la simple réponse à une question binaire. De ce fait, il est difficile d'isoler l'effet d'un type d'information sur l'émergence du jugement. Cela nous paraît cohérent avec la façon dont sont amalgamées les informations utilisées et les caractéristiques à évaluer.

Les informations comptables contribueraient alors à la décision (Danos, Holt et Imhoff, 1989), ce qui expliquerait leur demande systématique. Mais d'autres informations, que les banquiers peuvent juger meilleures pour diverses raisons, contribuent aussi à cette décision. Cela expliquerait le peu d'importance accordée aux seules informations comptables dans les propos recueillis.

Enfin, peut-être les banquiers les plus expérimentés ont-ils intériorisé cette remarque désabusée faite par M. SL de la banque B :

[...] je pense qu'il y a une ritualisation de l'analyse financière. On la fait parce que c'est écrit dans les livres qu'il faut procéder à l'analyse financière. Un banquier qui a une relation de longue durée avec son client, qui va le visiter régulièrement, qui reçoit ses états financiers annuellement, va accorder – je pense – dans la pratique, assez peu d'importance à l'exécution du rituel... Il faut l'avoir au dossier... [...] Après, il y a des éléments plus objectifs qui sont mis en avant, un peu pour justifier. On ne décidera jamais – je pense qu'on ne décidera jamais – d'octroyer un crédit parce que capacité de financement permet de rembourser en trois ans. On pourra le mettre dans le dossier, mais ce sera pas un élément de décision.

Les informations comptables sont, ici, plus présentées comme des éléments de justification « objectifs » de la décision mais pas comme des éléments de décision. Cela est cohérent avec d'autres discours entendus. Ainsi, pour un client bien connu, le banquier saurait s'il souhaite prendre une décision favorable ou non. Les éléments comptables ne seraient là que pour assurer et/ou rassurer. Il est d'ailleurs à noter d'une première impression évolue peu malgré des informations nouvelles (Danos, Holt et Imhoff, 1989).

Là encore, nous pouvons relativiser cette proposition par le fait que la connaissance du client est souvent le résultat d'une relation et d'analyses répétées où diverses informations sont entrées en ligne de compte sans que le banquier se soit demandé quelle avait été la part de chacune.

Enfin, nos réflexions nous ont poussée à constater que, si les informations comptables semblent à même d'aider à la prédiction des défaillances des entreprises, cela n'était qu'un des aspects recherchés par les banquiers.

En effet, l'accent mis sur la relation avec le client montre bien que ce n'est pas le seul risque de défaillance qui intéresse le banquier mais plutôt une vision plus globale et à plus long terme de la relation.¹³ Plusieurs propos viennent à l'appui de cette idée.

PB (Banque A) : Un nouveau client à qui on ouvre un crédit, c'est qu'on espère travailler avec lui environ cinq ans.

JC (Banque C) : Notre souci, c'est plutôt d'avoir une relation pérenne et durable. [...] notre but, c'est quand même que le client puisse rembourser normalement.

AH (Banque G) : Et puis il ne faut pas oublier que c'est un client avec lequel nous avons une relation pérenne. Ce n'est pas une opération one shot qu'on fait et puis après on se désintéresse du client.

PB (Banque H) : Nous, ça ne nous intéresse pas d'aller faire un moyen terme sec dans une entreprise et puis après, on a fait notre truc et on ne s'en occupe plus.

Ces propos sont cohérents avec la vision de la théorie de l'intermédiation financière où la relation avec l'entreprise emprunteuse est la source d'un avantage informationnel de la banque prêteuse par rapport aux autres banques et prêteurs de fonds. Cet avantage lui permet de bénéficier d'une rente. D'un point de vue théorique, il est donc logique que la relation soit

¹³ On pourrait faire le rapprochement avec la notion de développement durable.

privilégiée et que ce soit une optique de long terme qui guide la décision plutôt qu'une optique de court terme où le banquier ne se préoccuperait que du crédit en lui-même.

Cela nous conduit à formuler la proposition suivante. Nous pensons que les banquiers ne cherchent pas à estimer le risque de défaillance mais plutôt les chances que l'entreprise reste pérenne, dans une optique de relation à long terme. Or, pour ce type d'évaluation, il nous semble que les informations à caractère prospectif, notamment concernant les équipes dirigeantes, sont mieux à même de répondre aux besoins des décideurs bancaires.

A l'appui de cette proposition, nous remarquerons que certains banquiers ont mis l'accent sur la performance des entreprises familiales (même parmi les plus grandes) qui bénéficient d'équipes dirigeantes relativement stables. De plus, les éléments relatifs aux dirigeants ont été avancés comme importants par les banquiers interrogés bien plus souvent et en meilleure position que les informations comptables.

Il nous semble donc que, bien que contribuant à l'analyse du risque et de la santé des entreprises, les informations comptables ne permettent pas de répondre seules à l'ensemble des besoins des banquiers que nous avons présentés plus haut.

CONCLUSION

Bien que la littérature reconnaisse l'utilité pour l'analyse du risque de défaillance des informations comptables, les spécificités théoriques des banques et leur recours à des informations privées laissent supposer que les états comptables ne suffisent pas à répondre à leurs besoins.

Notre étude empirique abonde en ce sens. En effet, malgré la place accordée au risque de contrepartie dans les banques, un risque que les informations comptables contribuent à analyser, et malgré leur caractère requis, les données comptables ne sont pas jugées comme des informations de premier ordre et sont systématiquement complétées par d'autres informations.

Ce constat peut s'expliquer par divers reproches relativement « classiques » adressés aux informations comptables : obsolescence, regard tourné vers le passé, qualité, faible place donnée à la trésorerie...

Nous avançons aussi que les banquiers s'intéressent plus à la pérennité d'une entreprise qu'au risque de défaillance. Bien que liés, ces concepts diffèrent. La pérennité ne peut se résumer à l'absence de défaillance : survivre ne signifie pas vivre dans des conditions satisfaisantes. Si les informations comptables ont prouvé leur capacité à estimer le risque de défaillance (et donc les chances de survivance), il n'en est pas de même pour l'estimation des chances de continuité d'un fonctionnement satisfaisant, notamment du point de vue du banquier.

Cette proposition permet de lier les discours recueillis, et qui témoignent de pratiques bancaires tournées vers la relation de clientèle, à un élément clé de la théorie de l'intermédiation financière qui est l'acquisition d'informations privées à travers la relation bancaire.

Il s'agit d'un apport intéressant de nos travaux qui souligne la validité de la théorie de l'intermédiation financière pour comprendre le crédit bancaire aux entreprises.

Malgré ce constat de faiblesse, les informations comptables sont systématiquement présentes dans les éléments d'analyse requis. Elles restent, notamment, des éléments objectifs indispensables à la formation du jugement et à la justification des décisions.

Bien que pouvant passer pour triviale, cette conclusion présente un intérêt pédagogique fort pour l'enseignement de l'analyse financière. Elle rappelle, en effet, que toute analyse s'inscrit dans un contexte et doit répondre aux objectifs de l'utilisateur des résultats de cette analyse.

Bien qu'appuyée sur peu d'entretiens, notre étude présente des points de vues de banquiers issus de banques aux profils variés et représentant une bonne part des encours de crédit aux entreprises. De plus, les propos recueillis sont d'une grande richesse et particulièrement intéressants compte tenu de la culture du secret qui règne dans le milieu bancaire.

L'identification des besoins informationnels des banquiers qui en découle nous offre plusieurs pistes de recherche ultérieures, que ce soit dans le domaine de la décision, de l'analyse financière, de la comptabilité ou même de la théorie de l'intermédiation financière.

Il conviendrait toutefois de compléter ces entretiens et les documents recueillis par des données plus récentes. En effet, la mise en application des accords de Bâle II pourrait avoir fait évoluer les points de vue recueillis.

BIBLIOGRAPHIE

Abdel-Khalik A.R. (1973), « The Effect of Aggregating Accounting Reports on the Quality of the Lending Decision : An Empirical Investigation », *Empirical Research in Accounting: Selected Studies*, supp. *Journal of Accounting Research*, vol. 11, pp. 104-138

Altman E.I. (1968), « Financial Ratios, Discriminant Analysis and the Prediction of Corporate Bankruptcy », *The Journal of Finance*, vol. 23, n° 4, pp. 589-609

Altman E.I. (1984), « The Success of Business Failure Prediction Models – An International Survey », *Journal of Banking and Finance*, vol. 8, n° 2, pp. 171-198

Altman E.I. et Narayanan P. (1997), « An International Survey of Business Failure Classification Models », *Financial Markets, Institutions and Instruments*, vol. 6, n° 2, pp. 1-57

Banque de France (2004), « L'endettement intérieur total France Novembre 2003 », Info Stat, Janvier 26

Bardos M. (2001), « Développements récents de la méthode des scores de la Banque de France », *Bulletin de la Banque de France*, n° 90, Juin 2001, pp. 73-92 (http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/bulletin/etud90_4.pdf)

Beaver W.H. (1966), « Financial Ratios as Predictors of Failure », *Empirical Research in Accounting: Selected Studies*, supp. *Journal of Accounting Research*, vol. 4, pp. 71-111

Berlin M. et Mester L.J. (1999), « Deposits and Relationship Lending », *The Review of Financial Studies*, vol. 12, n° 3, pp.579-607

Best R. et Zhang H. (1993), « Alternative Information Sources and the Information Content of Bank Loans », *The Journal of Finance*, vol. 68, n° 4, pp. 1507-1522

Black F. (1975), « Bank Funds Management in an Efficient Market », *Journal of Financial Economics*, vol. 2, n° 4, pp. 323-339

Blanchet A. et Gotman A. (1992), *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan Université (Collection Sociologie 128), 128 p.

Campbell T.S. et Kracaw W.A. (1980), « Information Production, Market Signalling, and the Theory of Financial Intermediation », *The Journal of Finance*, vol. 35, n° 4, pp. 863-882

Casey C.J. (1980a), « The Usefulness of Accounting Ratios for Subjects' Predictions of Corporate Failure: Replication and Extensions », *Journal of Accounting Research*, vol. 18, n° 2, automne 1980, pp. 603-613

- Charlier P. (1995), *Information et conditions de banque*, thèse de doctorat, Université de Strasbourg
- Conan J. et Holder M. (1979), *Variables explicatives de performances et contrôle de gestion dans les P.M.I.*, thèse d'Etat, Université Paris IX – Dauphine
- Danos P., Holt D.L. et Imhoff E.A. Jr. (1989), « The Use of Accounting Information in Bank Lending Decision », *Accounting, Organizations and Society*, vol. 14, n° 3, pp. 235-246
- Diamond D.W. (1984), « Financial Intermediation and Delegated Monitoring », *Review of Economic Studies*, vol. 51, n° 3, pp. 393-414
- Fama E.F. (1985), « What's Different About Banks ? », *Journal of Monetary Economics*, vol. 15, n° 1, pp. 29-39
- Fama E.F. et Jensen M.C. (1985), « Organizational forms and the investment decisions », *Journal of Financial Economics*, vol. 14, n° 1, pp 101-120
- FASB (1978), « Objectives of Financial Reporting by Business Enterprises », *Statement of Financial Accounting Concepts n°1* (<http://www.fasb.org/pdf/con1.pdf>)
- Frachot A. et Georges P. (2001), « Aide à la décision : avantage au scoring face au système expert », *Banque Magazine*, n° 627, pp. 45-47
- Glaser B.G. et Strauss A.L. (1967), *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, New York, Aldine de Gruyter, 271 p.
- Gorton G. et Winton A. (2002), « Financial Intermediation », *NBER Working Paper n° 8928*
- Haan (de) L. et Hinlopen J. (2003), « Preference hierarchies for internal finance, bank loans, bond, and share issues: evidence for Dutch firms », *Journal of Empirical Finance*, vol. 10, pp. 661-681
- Holland J. (1994), « Bank Lending Relationship and the Complex Nature of Bank-Corporate Relations », *Journal of Business Finance & Accounting*, vol. 21, n° 3, pp. 367-393
- IASB (1989), « Framework for the Preparation and Presentation of Financial Statements » (résumé de Deloitte Touche Tohmatsu trouvé dans IAS Plus: <http://www.iasplus.com/standard/framework.htm>)
- James (1987), « Some Evidence on the Uniqueness of Bank Loan », *Journal of Financial Economics*, vol. 19, n° 2, pp. 217-235
- Leland H.E. et Pyle D.H. (1977), « Informational Asymmetries, Financial Structure, and Financial Intermediation », *The Journal of Finance*, vol. 32, n° 2, pp. 371-387
- Libby R. (1975), « Accounting Ratios and the Prediction of Failure : Some Behavioral Evidence », *Journal of Accounting Research*, vol. 13, n° 1, pp. 150-161
- Lin J.W. et Hwang M.I. (2000), « A Meta-Analysis of the Effect of Task Properties on Business Failure Prediction Accuracy », *Advances in Accounting*, vol. 17, pp. 135-149
- Lummer S.L. et McConnell J.J. (1989), « Further Evidence on the Bank Lending Process and the Capital-Market Response to Bank Loan Agreements », *Journal of Financial Economics*, vol. 25, n° 1, pp. 99-122
- Manchon E. (2001), *Analyse bancaire de l'entreprise*, 5^{ème} édition, Paris, Economica, (Collection Economica – Institut Technique de Banque), 541 p.
- Mester L.J. (1997), « What's the Point of Credit Scoring ? », *Business Review*, Federal Reserve Bank of Philadelphia, Septembre / Octobre 1997, pp. 3-16
- Mester L.J., Nakamura L.I. et Renault M. (1998), « Checking accounts and bank monitoring », *Working Paper n° 98-25*, Federal Reserve Bank of Philadelphia
- Mosebach M. (1999), « Market Response to Banks Granting Lines of Credit », *Journal of Banking & Finance*, vol. 23, n° 11, pp. 1707-1723
- Myers S.C. (1984), « The Capital Structure Puzzle », *The Journal of Finance*, vol. 39, n° 3, pp. 575-592
- Nakamura L.I. (1993), « Recent Research in Commercial Banking : Information and Lending », *Financial Markets, Institutions & Instruments*, vol. 2, n° 5, pp. 73-88
- Planès B. (2004), « Détection précoce du risque de défaillance dans le secteur Hôtels - Restaurants – Score BDFHR », *Cahiers Etudes et Recherches de l'Observatoire des Entreprises de la Banque de France*, Septembre 2004 (<http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/observatoire/hotel.pdf>)

Rougès V. (2005), *Le rôle des informations comptables dans les décisions bancaires de crédit aux entreprises : une étude qualitative et quantitative dans le cadre français*, thèse de doctorat, Université Paris-Dauphine

Stili D. (2003), « La détection précoce des défaillances d'entreprises dans le secteur de la construction – Score BDFB », *Cahier études et recherches de l'Observatoire des Entreprises de la Banque de France*, Janvier 2003 (<http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/observatoire/default.pdf>)

Wacheux F. (1996), *Méthodes qualitatives et recherche en gestion*, Paris, Economica, 290 p.

Zimmer I. (1980), « A Lens Study of the Prediction of Corporate Failure by Bank Loan Officers », *Journal of Accounting Research*, vol. 18, n° 2, automne 1980, pp. 629-636